Municipalité de la Paroisse
de Saint-Marc-de-Figuery

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
2027-2028-2029

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery devant être en vigueur durant les exercices financiers **2027-2028-2029**, a été déposé le 26 octobre 2026, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au jeudi de 8h à 16h ;

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale,* avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2027; (soit au plus tard le 30 avril 2027)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Abitibi
582 10e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC : https://mrcabitibi.qc.ca/file-12813
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery, ce 26e jour d'octobre 2026.

Martine Lachaine
Directrice générale et
Greffière-trésorière